

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	26/03/2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	2	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Nicolas BONNARDE, Michèle MARY, Sébastien GAGER, Émilie JORY

Excusés : Franck FLEURIOT (pouvoir à Christian SAGET), Laurence BONNARDE (pouvoir à Nicolas BONNARDE)

Mélanie OSSANT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 12-2026 DÉLÉGATIONS AU MAIRE**

M. le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il précise que le maire, lorsqu'il prend une décision basée sur une compétence qui lui a été déléguée, se doit d'en rendre compte lors de la réunion du prochain conseil municipal.

Il ajoute que lorsque le maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

**Article 1**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :
  - o D'arrêter et modifier l'**affectation des propriétés communales** utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de reception de l'AR: 07/04/2026

037-213700826-DCM\_12\_2026-DE

A G E D I

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés et des accords-cadres en matière de fournitures, de services, d'un montant inférieur à 7 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la **délivrance et la reprise des concessions** dans les cimetières ;
- D'accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider de la **création de classes** dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les **reprises d'alignement** en application d'un document d'urbanisme ;
- De régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des **véhicules municipaux** dans la limite fixée par le conseil municipal, **à savoir : 500 € par sinistre**
- D'autoriser, au nom de la commune, le **renouvellement de l'adhésion aux associations** dont elle est membre ;
- D'autoriser les **mandats spéciaux** que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

## Article 2 :

En cas d'empêchement du maire :

Le premier adjoint est subdélégué uniquement dans les domaines de compétence, dans la limite des délégations qui lui sont confiées par arrêté.

## Article 3 :

Le conseil municipal autorise le maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian SAGET**



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le  
Affiché le

Date de transmission de l'acte: 07/04/2026

Date de réception de l'AR: 07/04/2026

037-213700826-DCM\_12\_2026-DE

A G E D I